



Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une séance ordinaire mardi le 7 avril 2009 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

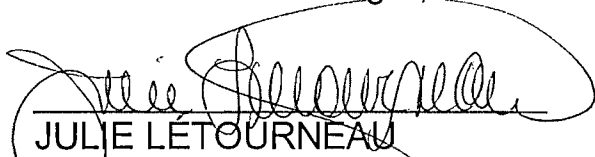
## NATURE ET EFFET :

Permettre la construction d'un garage privé isolé de 7,9 m considérant que la maison à une hauteur de 4,9 m. L'article 7.3.3 du règlement de zonage dicte que la hauteur de tout bâtiment accessoire ou annexe ne doit pas excéder celle du bâtiment principal.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Le lot 10-20-1 du rang 8 NO du Canton de Risborough au 201, rue Principale.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 11 mars 2009.

  
JULIE LÉTOURNEAU  
Directrice générale / secrétaire-trésorière